



EXTRAIT DU REGISTRE Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2011

Publication : 02/05/2011

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 Avril 2011

DOSSIER N° 5 :
VOTE DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Avril 2011

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, Mlle MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), MME LECLAIRE (à M. Dominique VINCENT), M. QUANCARD (à Mlle MACERON), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : MME TRAORE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011

DOSSIER N° 5: VOTE DES TROIS TAXES

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Rappel des taux 2010 :

- | | | |
|---|-------------------------------|----------------|
| - | Taxe d'Habitation | 19,75 % |
| - | Taxe Foncière sur le bâti | 26,03 % |
| - | Taxe Foncière sur le non bâti | 61,87 % |

Je vous propose d'approuver pour 2011 les taux suivants :

- | | | |
|---|-------------------------------|----------------|
| - | Taxe d'Habitation | 21,18 % |
| - | Taxe Foncière sur le bâti | 27,92 % |
| - | Taxe Foncière sur le non bâti | 61,87 % |

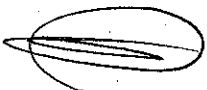
Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

24 voix POUR

11 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME BEGARDES, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

Fait et délibéré le 26 Avril 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2010 (1)	Taux de référence communaux de 2010 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2011 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2011 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)	Part de CVAE imposée au profit de la commune (6)
33 224 871	19,75	>>>	34 053 000	6 725 468	>>>
27 204 140	26,03	>>>	27 911 000	7 265 233	
45 889	61,87	>>>	46 000	28 460	
CFE.....		>>>		0	
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (7)					
Total :				14 019 161	

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL


15 618 446	-	584 810	-	-	-
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	Total allocations compensatrices	Produit des IFR (7)	Produit de la CVAE (8)	DCRTP (9)	Versement GIR (10)
		15 033 636			
		Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)			

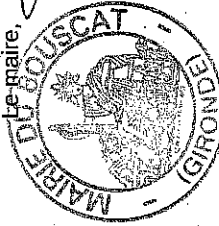
2. CALCUL DES TAUX 2011 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2010 (col.2 ou 3) (6)	Produit attendu (7)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (8)	Taux de référence 2011 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2011 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
19,75	15 033 636		21,18 %	21,18 %	34 053 000	7 212 425
26,03			27,91 %	27,92 %	27 911 000	7 792 751
61,87			66,35 %	61,87 %	46 000	28 460
CFE.....						
Produit à taux constants						
14 019 161						
Total :						15 033 636

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2010 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A, **BORDEAUX** Le préfet,
 Le **DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES** le
 Mr **DE VOYER D'ARGENSON**
 le 24 MARS 2011

A, **Le Bouscat** le 28 Avril 2011
 le maire,

Patrick BOBET





ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES :

Taxe d'habitation :	405 596
Taxe foncière (bâti) :	109 202
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	13 194
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	706
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	56 112
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Exonération spécifique et abattement de 25% en Corse	

2a. BASES NON TAXEES :

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	1 072

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS :

a. CVAE : part dégrévée	
b. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
c. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR :

Éoliennes terrestres	
Hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX :

	Taux moyens communaux de 2010, au niveau départemental		Taux 2010 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2011 (col.15 - col.16)
	national	départemental		
Taxe d'habitation.....	23,54	26,69	>>>	66,73
Taxe foncière (bâti).....	19,67	24,76	>>>	61,90
Taxe foncière (non bâti).....	48,18	52,33	>>>	130,83
CFE.....		>>>	0	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE	
Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2010 :	
national	>>>
communal	>>>
unique	34,91

Taux de CFE perçue en 2010 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

17

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

DOTATION DE COMPENSATION DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

	Montants 2010 avant réforme 1	Montants 2010 après réforme 2
I - RESSOURCES FISCALES ET ASSIMILÉES		
Taxe d'habitation	6561912	6561912
Taxe foncière (non bâti)	28392	28392
Taxe additionnelle au non bâti		
Compensation - relais		
Cotisation foncière des entreprises		0
II - ALLOCATIONS COMPENSATRICES		
Taxe d'habitation (Personnes de condition modeste) :	421842	421842
Taxe professionnelle :		
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0	0
c. Exonération en zones franches (DOM)		
d. Exonération des PME en Corse / Abattement 25%		
III - PRELEVEMENTS & PARTICIPATIONS		
Prélèvement au profit du Fonds départemental de péréquation (-)		
Reversement en provenance du Fonds départemental de péréquation (+)	0	
Prélèvement France Télécom (-)	0	
Participation au plafonnement en fonction de la valeur ajoutée (-)		
IV - CVAE & IFR (art 1519D à 1519H du CGI)		
Part de CVAE revenant à la commune		0
Taxe sur les éoliennes terrestres		0
Taxe sur la production d'électricité utilisant l'énergie mécanique hydraulique		0
Taxe sur la production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique		0
Taxe sur la production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ou hydraulique		0
Taxe sur les transformateurs électriques		0
Taxe sur les stations radioélectriques		0
V - DIVERS (nucléaire)		
Abattement d'1/3 sur le foncier bâti (centrales nucléaires)		0
Taxe sur le stockage des déchets nucléaires		0
VI - TOTALISATIONS		
TOTAL GENERAL (Rubriques I à V)	7012146	7012146
DOTATION DC RTP		0
TOTAL APRES DC RTP		7012146

FONDS NATIONAL DE GARANTIE DE RESSOURCES

Prélèvement au profit du GIR (-)		0
Reversement GIR d'équilibrage (+)		0